

ABONNEMENT.

Sommaire : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et DULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la production, ayant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Août 1876.

COULMIERS.

Dimanche dernier, à l'inauguration du monument funèbre de Coulmiers, M. le général d'Aurelle de Paladines a raconté, dans l'éloquent discours que nous donnons ci-après, la glorieuse bataille dont il a été le héros :

Il y a six ans, la France, dans un moment de fatal entraînement, sans préparatifs suffisants, sans raisons assez graves pour amener entre deux peuples une grave collision, venait de déclarer la guerre à la Prusse.

En quelques jours nos frontières furent envahies. Des revers inouis, sans exemple dans nos annales militaires, virent fondre sur nous.

Le prestige de notre vieille gloire se voila d'un crêpe funèbre.

Nos armées, jusqu'alors invincibles, durent, après des combats sanglants et des luttes héroïques, céder au nombre et à la mauvaise fortune.

Paris était assiégé, et les troupes qui avaient pu échapper au désastre de Sedan étaient venues s'y enfermer pour défendre notre capitale, considérée comme le cœur de la France.

Le pays n'avait plus d'armée pour arrêter l'invasion qui s'étendait chaque jour.

Dans ce moment suprême, le gouvernement de la Défense nationale appela sous les drapeaux tout ce qui pouvait porter les armes.

C'est ainsi que furent créés à la hâte le 45<sup>e</sup> et le 46<sup>e</sup> corps d'armée. Le 13 octobre, ils furent placés sous le commandement en chef du général d'Aurelle de Paladines et constituèrent dès lors l'armée de la Loire, qui combattit à Coulmiers quelques semaines plus tard....

Depuis le 11 octobre les Prussiens étaient maîtres d'Orléans. Ils s'y étaient rendus odieux par des exigences que ne justifiaient pas leurs besoins. Ils frappaient d'énormes contributions de guerre et répondaient aux plaintes qu'ils recevaient des autorités de cette malheureuse ville par cette maxime des vieux temps de la barbarie : Malheur aux vaincus !

Le récit de leurs violences parvenait à l'armée de la Loire et y excitait une vive indignation. Il fut résolu qu'on marcherait sur Orléans pour délivrer cette ville de l'oppression qu'elle subissait.

Le 8 novembre, l'armée quitta les campements qu'elle occupait derrière la forêt de Marchenoir, et vint s'établir à une demi-journée des positions qu'elle devait attaquer le lendemain.

La division des Pallières, qui était en Sologne, à Argent, devait être réunie le 10 au reste de l'armée. Des circonstances imprévues empêchèrent cette combinaison de réussir en temps utile.

Le 9 novembre, à neuf heures et demie du matin, l'armée française était rangée en bataille dans la plaine qui s'étend en avant de Baccon, de Charsonville, de la Renardière, du château de Luz, de Coulmiers, de Gemigny et de Saint-Sigismond.

Le 15<sup>e</sup> corps d'armée, sous les ordres directs du général en chef, occupait la droite de la ligne de bataille, et le 46<sup>e</sup> corps, sous les ordres du général Chanzy, occupait la gauche. La cavalerie, commandée par le général Reyau, formait l'aile gauche de l'armée.

Un silence solennel, imposant, régnait partout dans cette plaine, où allait bientôt retentir le bruit du canon : les troupes avaient une attitude calme et pleine d'assurance.

L'armée prussienne, de son côté, était dès le matin prête à combattre. Retranchée dans des villages, des fermes et des chalets, elle les avait crénelés et en avait défendu l'approche par des ouvrages de fortification passagère.

En avant de Baccon, à trois mille mè-

tres environ, s'élevait un monticule bien situé pour y établir nos batteries d'attaque.

Le général en chef reconnaît la position, fait arriver sur cette hauteur quatre batteries et donne le signal.

Aussitôt le canon gronde des deux côtés. Notre infanterie, couverte par ses tirailleurs et protégée par l'artillerie, dont les boulets font écrouler des pans de muraille, gagne du terrain, arrive jusqu'au bourg, y pénètre et pendant un moment lutte corps à corps avec les Prussiens.

Enfin, après une heure de combat, Baccon est emporté d'assaut.

C'était le prélude de cette journée, dont je ne puis retracer ici toutes les émouvantes péripéties.

La bataille est engagée sur toute la ligne. Nos jeunes et intrépides soldats reçoivent vaillamment leur baptême de feu.

A quatre heures, les forces des deux armées étaient concentrées sur Coulmiers, qui fut pris et repris plusieurs fois. Les Prussiens tenaient à rester maîtres de cette position, qui leur était nécessaire pour couvrir et protéger leur retraite. A cinq heures, le village était enlevé à la baïonnette par la division Barry du 16<sup>e</sup> corps et la brigade Darries du 45<sup>e</sup>, rivalisant l'une et l'autre de courage et d'ardeur.

La brigade Desplanques s'empara des villages de Gemigny et de Rosières en éprouvant des pertes considérables.

La division Jauréguiberry avait enlevé avec une grande vigueur les villages de Champs et la ferme d'Ormeau, dont les feux d'artillerie avaient produit de grands ravages dans nos rangs.

La bataille ne finit qu'à la nuit. Les troupes bivouaquèrent sur les emplacements où elles avaient combattu.

Le 10, au matin, toutes les cloches d'Orléans et des villages environnants, sonnèrent à toute volée, portaient vers le ciel les actions de grâces des populations heureuses de leur délivrance.

Messieurs, la France a voulu perpétuer le souvenir de cette victoire que Dieu nous avait donnée comme une lueur d'espérance

au milieu de nos désastres.

Un monument commémoratif va bientôt réunir les restes mortels des vaillants soldats tombés au champ d'honneur, ils auront ainsi une sépulture chrétienne digne d'eux.

Une commission présidée par M. Frot, ingénieur de la marine, a été nommée dans cette patriotique cité d'Orléans pour réaliser cette pieuse pensée.

J'adresse à messieurs les membres de cette commission, au nom de l'armée de la Loire, l'expression de sa vive reconnaissance et de la mienne en particulier.

J'ai maintenant, messieurs, un dernier devoir à remplir.

En présence de ce monument funéraire, consacré par les prières de l'Église, j'ose élever ma voix vers le Dieu des armées. Je lui demande du fond du cœur de protéger notre chère France, de faire encore luire sur elle des jours de gloire, de grandeur et de prospérité. Puisse-t-il exaucer ma prière !

Adieu, braves soldats, tombés glorieusement dans un jour de victoire ; adieu au nom de votre général en chef, de vos régiments et de vos frères d'armes.

Adieu aussi, chers enfants, au nom de vos mères désolées, de vos familles absentes. Puissent ces honneurs rendus à votre mémoire adoucir leur douleur et leurs regrets.

Chronique générale.

On donnait hier comme positif dans les couloirs de la Chambre des députés que la prorogation du Parlement aurait lieu le 10 ou le 12 au plus tard.

M. de Parieu a dû déposer aujourd'hui son rapport sur la loi municipale dont la discussion commencerait lundi ou mardi dans le Sénat.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES BANNIS.

(Suite.)

Michel Kitzoff parut juger, en effet, qu'il n'y avait rien à répliquer ; car il se tourna vers les cosaques et leur ordonna de conduire le vieux maître d'écriture en prison. Celui-ci tressaillit.

Comment ! s'écria-t-il ; mais ce n'est point là une réponse, monsieur ; je vous ai donné des raisons...

Et ce sont des peaux de zibeline que je te demande, moi, interrompit brusquement le receveur ; il n'y a point de choix, l'isak ou le cachot.

Le vieillard voulut encore protester ; mais Kitzoff fit signe à ses gardiens, et ceux-ci allaient l'emmener lorsque Rosow intervint.

Prends le droit de l'empereur, dit-il en présentant la boîte qui renfermait ses deux fourrures de zibeline, et laisse la liberté à ce vieillard.

Kitzoff garda Nicolas avec étonnement.

— Quoi, tu paies pour lui ? s'écria-t-il.

— Y trouves-tu donc quelque empêchement ?

Aucun, aucun, reprit vivement le receveur, qui, ayant déjà porté Godureau à l'article des colons incapables de payer l'isak, comptait bien profiter seul de ce paiement inattendu.

Le vieux maître d'écriture voulut opposer d'abord quelques objections à la générosité de son ancien compagnon ; mais Rosow l'arrêta court, en lui disant que ce serait un compte à régler entre eux plus tard.

Hélas ! le règlement est tout fait, dit Godureau attendri ; je ne serai pas un meilleur débiteur pour vous que pour l'empereur. J'ai vainement essayé, depuis que j'habite ce pays, d'en prendre les habitudes... j'ai cinquante-six ans... toutes mes tentatives ont échoué. Ma iourte, mal construite, est devenue inhabitable dès les premiers mois ; le blé que j'avais semé a manqué, les rennes qui m'avaient été donnés ont été dévorés par les loups. J'ai voulu alors avoir recours à la chasse et à la pêche ; mais j'apercevais à peine les élan à dix pas, et le poisson échappait toujours à mon filet. Enfin, quand j'ai vu que ma maladresse et mon inexpérience rendaient mes efforts inutiles, j'ai tout abandonné.

— Et comment avez-vous vécu ? demanda Rosow.

— L'été j'avais les fruits des bois, le lait de deux rennes qui me restaient, et les œufs des canards sauvages.

— Mais pendant la froide saison ?

— Je sollicitais une cabane de pauvre chez un des marchands de Beresov, et aujourd'hui même, quand j'ai été arrêté, je venais en chercher une.

Rosow regarda le vieillard avec compassion.

La figure du bonhomme n'avait plus cette sérénité grotesque, mais bienveillante et honnête, qui donnait à sa laideur même quelque chose d'heureux.

La souffrance y avait imprimé une sorte de tristesse inquiète et comme honteuse. Nicolas fut touché de ce changement.

Pauvre père Godureau, dit-il en posant amicalement la main sur l'épaule du vieillard, vous avez bien dû souffrir depuis une année !

L'hiver, monsieur, l'hiver surtout, reprit le vieillard d'un accent légèrement altéré. Un professeur de calligraphie n'est point accoutumé à manger le pain de l'aumône... Puis, il faut payer l'hospitalité des marchands par un travail assidu, et quand ce travail est celui d'un vieillard comme moi, il rapporte peu de chose, et on vous le

fait sentir. Si j'avais été seul, j'aurais encore tout supporté avec patience ; j'aurais accepté sans rien dire les débris de poisson et le rennégale ; mais Vulcain a été élevé dans un pays civilisé, monsieur ; il dépérissait chaque jour, et quand je demandais pour lui, pour lui seul, une nourriture plus chrétienne, le bourgeois me répondait que j'étais fou... fou parce qu'on ne peut voir souffrir un vieux serviteur !... Mais à quoi bon parler de tout cela ? Il faut que la volonté de Dieu se fasse, et je ne voudrais point vous fatiguer de mes bavardages.

A ces mots, Godureau fit un effort comme s'il eût voulu secouer son émotion, et demanda à Rosow si Oldork consentirait à le recevoir pour l'hiver.

— Vous vous résignerez donc à recommencer cette vie d'esclavage et de privations ? observa Nicolas.

— Hélas ! reprit le vieux maître d'écriture, je n'ai de choix qu'entre la cabane des pauvres, ou ma hulle sans provisions.

— Vous vous trompez, dit Rosow amicalement ; il y a, à une demi-journée d'ici, une iourte où votre place est marquée.

— Comment, quelle iourte ? demanda le bonhomme.

— La mienne, père Godureau.

— Quoi ! vous voudriez...

— Vous prendre en pension avec Vulcain,

La proposition de M. Lisbonne, tendant à nommer une commission de 22 membres pour codifier les lois de la presse, a été adoptée.

On a adopté également un projet modifié par le Sénat, ayant pour but de fixer une date uniforme pour la première session annuelle des conseils généraux.

M. le général duc d'Aumale fait presser en ce moment avec une grande activité les travaux de construction des forts détachés qui doivent concourir à la défense de Besançon. Le nombre des ouvriers occupés à ces travaux a été triplé depuis un mois.

Plusieurs députés des gauches et surtout de l'extrême-gauche ont reçu de divers comités électoraux de province de véritables sommations à comparaitre pendant les vacances dans des réunions privées, afin d'y donner des explications précises sur leurs votes à l'inexécution des promesses contenues dans leurs professions de foi.

En ce moment M. Gambetta est attendu dans plus de dix villes. Le chef des gauches va, en effet, parcourir la province aussitôt après la clôture de la session, sans daigner répondre à la sommation des Bellevillois.

Tous les gérants et rédacteurs de journaux qui ont été condamnés dans l'affaire du R. P. Dufac ont interjeté appel de la sentence des premiers juges.

L'Agence Mac-Lean a communiqué la dépêche suivante de Vienne, en date du 2 août :

« Des renseignements parvenus ici de sources authentiques annoncent que déjà, le 23 juillet dernier, le grand-vizir, avec le consentement des autres membres du ministère, a informé Abdul-Hamid-Effendi de la nécessité de prendre la succession au trône.

Abdul-Hamid-Effendi a répondu qu'il consentait à remplir les devoirs qui lui sont imposés par la situation, et a remarqué en même temps que l'Europe exigeait des réformes au moment inopportun, ou trop tôt ou trop tard ; mais il était d'avis que l'introduction des réformes était moins importante que le paiement de la dette.

On attend prochainement une proclamation gouvernementale. »

On lit dans un journal d'Amérique :

« TURQUIE. — Les bachi-bouzoucks assassinent et pillent ! »

« PAYS SERBES-SLAVES. — Les Serbes s'arment pour tuer ; les Monténégrins tuent et pillent ; les Bulgares sont tués et pillés.

pour savoir si ma cuisine vous convient mieux que celle des marchands.

Godureau voulut parler, mais il ne le put ; tous ses traits s'étaient contractés, et deux grosses larmes coulèrent le long de ses joues. Il prit la main du jeune homme avec une vivacité pleine de reconnaissance, la porta à ses lèvres. Rosow retira sa main en rougissant.

— Fi donc ! père Godureau, s'écria-t-il ; me prenez-vous pour un prince accoutumé au baise-main ? Ce que je vous propose est tout simplement une association.

Et comme il vit que le vieillard allait répondre :

— Allons, allons, continua-t-il brusquement, vous acceptez, c'est convenu. Avez-vous quelque affaire à Beresov ?

— Aucune, répondit Godureau.

— Alors, en route !

#### IV.

L'ourte de Rosow était assez grande pour recevoir un nouvel hôte.

Le jeune homme indiqua près du foyer une place pour Vulcain, installa le maître d'écriture dans la pièce la plus commode, et l'engagea à prendre du repos.

Mais Godureau déclara qu'il voulait contribuer pour sa part au travail commun,

» ITALIE. — On a tué, on pille.

» ESPAGNE. — On tue, on pille.

» ALLEMAGNE. — On a tué et pillé, on cherche des moyens de tuer encore et de piller toujours.

» FRANCE. — On vient d'être tué et pillé ; les bachi-bouzoucks cherchent à démolir en vue de tuer et de piller ; ils comptent en tuer d'autres, se tuer réciproquement et se piller au moins entre soi.

» BELGIQUE. — On imite et on contrefait cet exemple.

» ANGLETERRE. — On cherche à profiter de toutes ces tueries et de tous ces pillages, et on croit vaguement n'être ni tué ni pillé.

» RUSSIE. — Mêmes occupations, mêmes préoccupations, avec quelque espérance de mieux réussir. Déjà la Pologne paraît presque morte.

» HOLLANDE. — On entre dans la franc-maçonnerie.

Dans tous les pays d'Europe on travaille activement et efficacement à remplacer les monarchies par des républiques. »

Par contre, on lit dans un journal d'Europe le résumé suivant :

« NOUVELLES D'AMÉRIQUE. — On s'est mis dans la franc-maçonnerie. On a tué, on a pillé, on a trafiqué. Tout cela n'aboutissant pas, on songe généralement à remplacer toutes les républiques par la monarchie. On compte n'y pas parvenir sans tuer et sans piller. Du reste, le progrès est universel et constant. Allégresse générale. »

Au Vatican de Rome, autre partie du monde, on souffre, on saigne, on pleure, on prie, on meurt, et là seulement l'espérance de conquérir l'avenir et la paix est enracinée et certaine. LOUIS VEUILLOT.

### Nouvelles militaires.

#### L'ÉCOLE DES ENFANTS DE TROUPE.

Sur la proposition du ministre de la guerre, un décret a fondé, il y a quelques mois, l'École de Rambouillet, destinée à combler les lacunes que l'école du régiment laissait dans l'instruction donnée aux enfants de troupe.

L'École est installée dans les communs du château.

Le rez-de-chaussée, autrefois les écuries et la vénerie, a été transformé en classes et en réfectoires.

Le programme adopté pour l'instruction des enfants est le même que celui des pupilles de la marine à Brest, qui a déjà donné de si bons résultats.

L'âge de l'admission est de dix ans au minimum et de douze ans au maximum.

Les élèves restent à l'École jusqu'à l'âge de 17 ans, et ne recommencent les exercices en armes qu'à partir de la quinzième année.

Le réveil a lieu à six heures et demie. Après la soupe, les élèves font la corvée intérieure de l'École.

A neuf heures commencent les cours,

et il se chargea de tout l'intérieur, tandis que Nicolas continuait à s'occuper de la chasse et de la pêche.

Il résulta de cette division de main-d'œuvre un ordre et une aisance qui surprirent Rosow, et dont il rapporta tout l'honneur à son associé.

Mais les efforts de celui-ci pour le bien-être de Rosow étaient le moindre de ses soucis ; il désirait et espérait pouvoir lui donner une plus importante preuve de sa reconnaissance.

Témoin des sombres tristesses qui s'emparaient quelquefois du jeune homme malgré tout son courage, et devant les souvenirs involontaires qui le reportaient par instants dans sa patrie, au milieu de ses amis, il songeait sans cesse aux moyens de faire réparer l'injustice commise à son égard.

Quoi qu'on lui eût dit, et malgré plus d'une expérience, il n'avait pu renoncer au projet de faire parvenir une réclamation à Saint-Petersbourg.

Sans en rien dire à Nicolas Rosow, il se mit donc à rédiger une requête détaillée en sa faveur, recommençant vingt fois pour la rendre plus claire, plus irrésistible, et épuisant à l'écriture toutes les ressources de son talent calligraphique.

Une fois achevée, il la renferma soigneusement dans une bourse de cuir qu'il portait

suivis du déjeuner et d'une récréation d'une heure.

L'exercice et la gymnastique précèdent la classe du soir.

Après le dîner a lieu le coucher.

Les classes sont faites par des Frères de la Doctrine chrétienne, sous l'autorité et la surveillance du commandant de l'École.

Le cadre est composé de trente-cinq sous-officiers, caporaux ou soldats, choisis avec le plus grand soin dans toute l'armée.

L'École peut recevoir deux cent cinquante élèves, portant jusqu'ici l'uniforme de leurs régiments respectifs.

Tous les jours le commandant passe spécialement en revue une escouade, outre les inspections journalières des officiers.

Un piquet est commandé pour rendre les honneurs au drapeau.

Les élèves n'ont aucun grade ; seuls, des chefs d'escouade, choisis parmi les plus méritants, sont chargés de la conduite d'un groupe.

Un journal militaire, l'*Allgemeine Militar Zeitung*, donne quelques détails sur les manœuvres qui se font autour de Strasbourg. Voici en quoi consistent ces exercices :

« On suppose que la France vient de déclarer la guerre à l'Allemagne. Les troupes françaises s'avancent de Nancy et de Belfort vers Strasbourg ; les troupes allemandes, non encore mobilisées et jetées en hâte à la frontière, sont repoussées ; le 6 les Français occupent Saverne, le 7 Strasbourg est armée du nord à l'ouest, le 8 à l'est et au sud.

On admet en outre que les environs de la ville et des fortifications sont suffisamment connus de l'état-major français. Par conséquent celui-ci va attaquer aussi rapidement que possible le fort du Prince impérial et les hauteurs qui dominent Mundolsheim.

Au contraire, il est de plus haute importance de mettre ces deux forts en état de résister énergiquement ; en outre, d'élever des batteries sur les hauteurs de Mundolsheim.

C'est donc autour de ces forts et dans ces forts que se font les manœuvres défensives. Les soldats sont exercés de façon à repousser une attaque subite et à mettre les forts le plus rapidement possible en état.

Le ministre de la guerre a autorisé, pendant la durée de ces exercices, le séjour des troupes dans les forts. Cette mesure épargne journellement aux troupes de Strasbourg les fatigues d'un trajet de 14 à 17 kilomètres. En même temps, elle permet de constater si certaines améliorations sont nécessaires, puisque c'est la première fois que les forts sont occupés par leur maximum de garnison sur le pied de guerre. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici la longue lettre de M. Bodin à l'administration des Hospices, que nous avons annoncée hier :

toujours sur lui, attendant du hasard une occasion favorable pour la faire parvenir à l'impératrice.

Cependant l'hiver était venu, et la neige couvrait la terre. Nicolas, qui se rendait assez souvent aux villages voisins, revint un jour avec un ordre adressé à Godureau, et qui lui avait été remis par un des cosaques du gouverneur.

Le maître d'écriture était mandé à Beresov pour expliquer son changement de domicile, dont il avait négligé de demander l'autorisation.

Il fut d'abord effrayé de cette sommation ; mais Nicolas l'assura que moyennant quelques fourrures tout pourrait s'arranger avec le commandant Lersfoung, et il fut convenu qu'ils partiraient ensemble, dès le lendemain, pour Beresov.

Le lendemain, en effet, tous deux revêtirent l'équipement d'hiver pour se mettre en route.

Ils commencèrent par chausser une paire de souliers de neige, formés de deux planches ayant six pieds de long sur six pouces de large, légèrement courbés vers la terre, et pointues aux deux extrémités.

Ils mirent ensuite en bandoulière une hache pour s'ouvrir un chemin dans les bois briser la glace, une *lopalkas* (1) pour balayer

(1) Pelle de bois.

A M. Paul Ratouis, ordonnateur de la commission des Hospices.

Vous avez fait publier, dans l'*Echo Saar*, contre moi, à l'occasion du rapport que j'ai été chargé de faire au Conseil municipal, les comptes et budgets des Hospices. Vous avez fait approuver par vos collègues de la commission hospitalière et commenté le journaliste. Souffrez que je vous réponde mon rapport que la situation des Hospices est des plus florissantes et d'en avoir fait cette conséquence, que la ville pourra diminuer graduellement sa subvention, même l'administration des Hospices ne pas se montrer trop regardante sur la question des lits supplémentaires. Vous mon crime, et ce qui « vous a émus et indignés » à tel point que vous me comniez d'injures et que vous insultez même le Conseil municipal.

Vous avez, Messieurs, l'émotion facile. Vous reconnaissez que les chiffres de vos revenus en immeubles, en rentes sur l'Etat et en rentes sur particuliers sont ceux que j'ai cités, soit au total 50,047 fr. 47 c. Vous avez en outre 27,600 fr. de subvention que vous fait la ville annuellement pour les vieillards de l'Hospice et pour ceux services spéciaux ; vous touchez l'Etat et du département une indemnité de tant par jour et par tête pour les militaires et les enfants assistés. En 1875, le tout a monté à 143,966 fr. 56 c. Vous ne contestez pas l'exactitude de ces chiffres. Sont-ils donc que suffisants pour les dépenses qui vous incombent ? Vous ne pouvez pas le nier. Les services des vieillards, des militaires et des enfants assistés étant assurés par les contributions que vous touchez, il vous reste 50,047 fr. de rentes que les malades et les faits des économies, c'est-à-dire que vous dans une situation des plus florissantes, comme je l'ai dit dans mon rapport.

Mais, dites-vous, tel n'était pas mon avis en 1871. Quand cela serait, est-ce que cinq ans une situation ne peut pas changer ? Vous me permettez cependant de vous faire observer que, pour vous donner le même apparent de me mettre en contradiction avec moi-même, vous dénaturez complètement le sens de ma lettre de 1871. A cette époque je vous manifestais mon étonnement de vous voir supprimer des lits à l'hospice des vieillards, justement après avoir reçu des legs considérables, et je vous disais que vos constructions devaient entraîner un pareil résultat, c'était un vrai désastre. Je vous questionnais et je posais une hypothèse, je ne constatais pas une situation.

Il faut être plus franc que cela, Monsieur Paul Ratouis, quand on accuse les autres de « perfidie. » Mais vous m'accusez bien de vous avoir prêté l'intention de demander à la ville une diminution de la subvention qu'elle vous fait ! Dieu m'est témoin que je ne vous ai jamais cru capables de prendre une pareille initiative, Monsieur l'Ordonnateur, ni vous, ni MM. vos collègues dont votre émotion

« perfidie. »

Mais vous m'accusez bien de vous avoir prêté l'intention de demander à la ville une diminution de la subvention qu'elle vous fait ! Dieu m'est témoin que je ne vous ai jamais cru capables de prendre une pareille initiative, Monsieur l'Ordonnateur, ni vous, ni MM. vos collègues dont votre émotion

la neige, et un sac de peau d'esturgeon rempli de *pora* (1).

Enfin ils s'armèrent d'un bâton ferré, garni, à six pouces de terre, d'un large rond de bois qui devait l'empêcher d'enfoncer dans la neige.

Ainsi fournis de tout ce qui leur était nécessaire, ils partirent suivis de Vulcain, qui marchait silencieux et la tête basse.

Mais à peine furent-ils en chemin que la neige commença à tomber en larges flocons.

L'air était calme et froid ; les bobas ou marmottes de Sibérie rentraient dans les fentes des rochers en sifflant ; et lorsqu'ils passèrent devant les ourtes ostiaks, les chiens gardèrent le silence.

Rosow parut inquiet de ces signes, qui annoncent habituellement l'orage.

Nous aurions mieux fait de retarder ce voyage, dit-il en cherchant à observer le ciel terne et blafard ; je crains le *powga* (2).

(1) Poisson séché au soleil et broyé en farine.

(2) Orage de neige.

(La suite au prochain numéro.)

communicative a su conquérir le vu et approuvé. J'ajoute que ce n'est qu'en substituant un mot à un autre (dans un passage que vous placez cependant entre guillemets) que vous parvenez à vous appliquer un vœu qui, dans mon rapport, s'adressait à l'administration municipale.

Ce n'est pas très-correct, cela, surtout pour qui se permet de taxer les autres de mauvaise foi.

Autre grief : Vous me reprochez de ne pas signaler comme contenant des restes à payer un excédant de recettes de 25,268 fr. 40 c. porté au budget de l' Hospice général. Je vous ferai remarquer que cet excédant de recettes figure au compte administratif et non au budget, ce qui n'est pas la même chose ; et vous ne devriez pas faire une telle confusion, Monsieur l'Ordonnateur.

Or, du moment que le reliquat du compte administratif, je n'avais pas besoin de dire qu'il comprenait les restes à payer, car il y en a toujours en fin d'exercice, et c'est trop élémentaire pour que j'aie dû en faire la remarque. Libre à vous de voir là le « corollaire de tout un échafaudage d'erreurs froidement calculées. » Mais jusqu'à présent je crois avoir démontré que c'est vous qui les commettez, les erreurs, et à dessein. Vous savez bien d'ailleurs que ce n'est pas de cet excédant de recettes que le rapport déduit la possibilité de diminuer dans un temps donné la subvention de la ville, mais bien de votre achat de rentes de 3,544 francs en 1875 et de la somme de 4,910 fr. 67 portée en prévision d'un nouvel achat de rentes au budget de 1877.

J'ai vu dans ces achats annuels une augmentation du capital des Hospices, c'est-à-dire le placement d'économies réalisées ; vous prétendez qu'il ne s'agit que de reconstitution de capital, et vous dites que vous êtes obligés d'employer chaque année en rentes sur l'Etat :

1° Le dixième du revenu du legs-Lambert, soit.....	1,046 fr.
2° Le trentième du prix de vente de la Providence, soit... ..	4,329
Votre budget doit alors, tous les ans, affecter aux achats de rentes sur l'Etat un chiffre minimum de.....	
	2,375 fr.

Pourquoi donc la prévision pour 1877 n'est-elle que de 4,910 francs ? C'est parce qu'elle ne répond pas à la cause que vous lui assignez. Et pourquoi l'achat de 1875 est-il élevé à 3,544 francs ? C'est parce qu'il comprenait autre chose que les prélèvements dont vous parlez, c'est-à-dire qu'il comprenait des économies !

Quant aux remboursements des rentes sur particuliers que vous faites entrer également en ligne de compte, ils ne doivent pas être si fréquents ni si importants que l'on puisse s'y arrêter, car les Hospices n'en possèdent pas pour 300 francs. Convenez donc, monsieur l'Ordonnateur, que vos explications tournent contre vous.

Mais il est encore un point sur lequel vous équivoquez sans plus de succès, celui des lits supplémentaires. Vous prétendez que sept de ces lits sur dix sont occupés en ce moment ; je veux bien vous croire, mais étaient-ils à l'époque où j'ai fait mon rapport ? C'est là la question. Eh bien ! reportez-vous au tableau que vous avez fourni à l'administration municipale en même temps que vos comptes et budgets, et vous verrez qu'il ne mentionne que les 100 lits réglementaires comme occupés par les vieillards, hommes et femmes de l'Hospice.

C'est ce tableau qui a servi de base à mon rapport ; il n'y a donc pas lieu de m'opposer une situation qui n'existait pas ou que vous n'avez pas fait connaître, et de proclamer si haut « mon ignorance de ce qui se passe à l'Hospice. »

Enfin ce mot d'ignorance, qui vous est familier, vous revient encore à l'occasion de l'écart de 4,000 fr. que j'ai signalé entre le chiffre porté pour dépense de pain en 1877 et celui de la dépense effectuée pour le même objet en 1875. Vous cherchez à expliquer cet écart considérable en faisant une moyenne de la consommation du pain dans les six dernières années, moyenne dans laquelle vous faites entrer une année exceptionnelle, celle de 1870, dans laquelle la dépense a été à peu près doublée, et vous n'arrivez encore qu'au chiffre moyen de 13,000 fr. Pourquoi alors porter 14,000 fr. pour 1877 ? Et n'avais-je pas raison de dire que vous exagériez certaines prévisions de dépenses et que, malgré cela, vous aviez

encore un excédant de recettes (4,910 fr.) dont vous ne trouviez l'emploi qu'en achat de rentes sur l'Etat ?

Vos calculs ne vous servent donc pas mieux que vos explications, Monsieur l'Ordonnateur, et cela étant bien constaté, après avoir analysé toutes vos élucubrations, scruté toutes vos grandes phrases creuses, vous me permettez bien de conclure : que j'étais dans le vrai en disant que la situation financière des Hospices est prospère ; que j'étais dans mon droit en manifestant l'espoir, au nom d'une commission municipale dont je n'étais que l'organe, de voir diminuer peu à peu une des plus lourdes charges de la ville.

Vous avez voulu faire le public juge de la sincérité de mon rapport ; je lui défère à mon tour la loyauté de vos attaques et la courtoisie de votre langage, laissant au Conseil municipal le soin de consulter M. le ministre sur la convenance et l'opportunité de vos polémiques. En attendant, toutefois, je me permets de vous donner sur chacun de ces points mon opinion personnelle :

Ce ne sont pas des attaques loyales, celles qui se produisent avec tant de violence et de bruit, avec si grand renfort d'équivoques et de raisonnements faux, à l'occasion d'un fait aussi simple, aussi naturel, aussi licite que celui d'un rapporteur de commission budgétaire qui fait entrevoir la possibilité de diminuer certaines dépenses et qui en fournit les raisons.

Ce n'est pas le langage d'un homme courtois, celui qui prodigue les mots de perfidie, fausseté, mauvais esprit, rancune, ignorance, mauvaise foi, etc.

Vous êtes juge de paix, Monsieur Ratouis, et vous êtes ordonnateur. Si je traduisais l'ordonnateur devant le juge de paix, vous seriez obligé de vous condamner, à moins que, vu la gravité du cas, vous ne déclariez votre incompétence.

C'est en 1865, vous avez soin de le rappeler au public, que vous avez été ordonné ordonnateur, vous devriez savoir alors que les comptes et budgets des hospices sont soumis au contrôle des conseils municipaux, qu'en exerçant ce contrôle ceux-ci ne font que remplir un devoir, et que leur liberté d'appréciation serait singulièrement compromise s'ils étaient obligés de soutenir à chaque instant, et vis-à-vis des autres administrations, des polémiques aussi ardentes que celles que vous avez l'habitude d'entamer.

Ma conclusion est qu'un aussi fougueux polémiste devrait être aux yeux de l'autorité supérieure un mauvais ordonnateur.

Saumur, 31 juillet 1876.

R. BODIN.

Nous n'avons point à discuter cette réplique ; nous nous bornerons à constater que notre ex-maire maintient et développe toutes les insinuations de son rapport.

M. Bodin trouve chez ses contradicteurs l'émotion trop facile. — Oh ! aberration humaine, faut-il qu'étant affligé d'une poutre dans l'œil, depuis le 3 février 1875, l'on veuille extraire une paille de celui de son voisin ! — Puis il termine par un trait qui dénote que notre homme n'a pas changé, en bon français, on peut traduire ainsi sa dernière phrase :

« Vous me résistez, je vous dénonce. Vite, que l'on sévisse contre vous ! »

MM. Camille Eudes et Alfred Chevillot, élèves de l'Institution Saint-Louis de Saumur, viennent d'être reçus bacheliers ès-lettres (1<sup>re</sup> partie) par la Faculté de Rennes.

Ce sont les premiers élèves que cet établissement présente aux examens, et M. Camille Eudes a été admis avec une mention exceptionnelle.

Le ministre du commerce et de l'agriculture vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'Exposition universelle. Des circulaires ont été adressées pour le même objet aux présidents des comices agricoles, des chambres de commerce et des chambres des arts et manufactures.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Voici la liste des jurés pour les assises du 3<sup>e</sup> trimestre de 1876, qui s'ouvriront à Angers lundi prochain, 7 août, sous la présidence de M. Gennevraye, conseiller en la Cour d'appel d'Angers :

- MM.
1. Richard-Duchâtellier, Nicolas, maire à Concourson.

2. Bernard de Gautret, Alexandre-Charles, propriétaire et maire à Lué.
3. De Boissard, Joseph-Arthur, maire à Saint-Germain-des-Prés.
4. Caron, Léon-Jean-Baptiste, notaire à Candé.
5. Volland-Bousy, Eugène, propriétaire à Brézé.
6. Brip, Pierre, propriétaire à Montigné, arrondissement de Cholet.
7. Chiron, Alexandre-Jean, propriétaire à Angers.
8. Verneau, Charles, notaire à Vernouille-Fourrier.
9. Desmé de l'Isle, Alexandre, propriétaire à Montreuil-sur-Loir.
10. Brillet de Candé, Paul, propriétaire à Noyant-la-Gravoyère.
11. Houbine, Eugène, négociant à Segré.
12. Boivin, François, propriétaire à Thouaré.
13. Duménil, Armand-Charles-Jules-Silas-Asitéus, négociant à Cholet.
14. Renault, Aimé, propriétaire à Angers.
15. Hardré, Jean, propriétaire à Turquant.
16. Baron de la Paumelière, Louis-Henri-Paul, propriétaire à Neuvi.
17. Dubois de Maquillé, Henri, propriétaire au Plessis-Macé.
18. De Tredern, Christian, propriétaire à Saint-Martin-du-Bois.
19. Poitevin, Adolphe, propriétaire et maire à Château-neuf.
20. Gautier, André, propriétaire à Nueil.
21. Drouineau, Benjamin-Auguste, propriétaire à Cléré.
22. Palussière, Frédéric-Joseph, géomètre-expert à Corné.
23. Cassin, Aimé-Henri-Benjamin, propriétaire à Trémentines.
24. Griffon, Raymond, fabricant à Roussey.
25. Morin, Joseph, propriétaire au Mesnil.
26. Goyard, Michel-Ange, négociant à Bécon.
27. Juteau, Pierre, marchand de chanvre à Corné.
28. Ravalet, Pierre, marchand de bois et maire à Ecochant.
29. De Vernot de Jeux, Pierre-Vivant-Louis, propriétaire à Pontigné.
30. Nouzilleau, Silas-Jean-Marie, propriétaire à Saint-Clément-des-Lèves.
31. Rousseau, Emile-Augustin-Nicolas, propriétaire à Segré.
32. Richard du Verney, Valéry-René-Esprit, propriétaire à Saint-Florent-le-Vieil.
33. Bourdais, Armand, notaire à Gennes.
34. Comte Hector, Georges-Charles, propriétaire à Monfilliers.
35. Nicaise, Benjamin, maire à Champ-toceaux.
36. Vallée, Auguste-Jean-François, notaire à Château-neuf.

- Auguste Luchet et paru dans le *Sicéle*, sur l'origine en France des fabriques de tapisseries :
- «... La difficulté de chauffer les appartements créa le luxe des tapis et des tapisseries. Les églises en furent avant les palais, les couvents, avant les châteaux : et c'était de droit, la crose avant l'épée. On trouve une fabrique de tapisseries par les religieux de Saint-Florent, à Saumur, en 985. Voilà encore un art venu d'Égypte et que les Romains donnèrent à l'Occident après l'avoir conquis. Poitiers, Troyes, Beauvais, Reims, Saint-Quentin, Arras, firent bientôt comme à Saumur, et c'était partout le travail égyptien, la haute lisse, qui veut dire la chaîne placée verticalement sur le métier. Ce fut encore ainsi qu'on dut travailler à Fontainebleau, lorsque François 1<sup>er</sup> y établit la première manufacture royale de tapisseries, sous des maîtres italiens et flamands.... »

### Faits divers.

La ville d'Arras organise, pour le dimanche 27 août et jours suivants, un grand concours international pour les compagnies de sapeurs-pompiers d'Angleterre, de Belgique et de France.

Ce concours est offert à la fois aux compagnies de sapeurs-pompiers, aux musiques qui les accompagneront, enfin à toutes les personnes, sociétés ou corporations s'occupant des moyens de combattre l'incendie ou l'inondation, du sauvetage des personnes et du mobilier, des secours aux blessés, etc.

On écrit de Belfort, le 28 juillet :

Un orage d'une violence extraordinaire a éclaté hier sur la ville de Belfort et sur une grande partie du territoire. Il a duré pendant près de trois heures, et a causé plusieurs accidents.

A Châlonvilliers, trois femmes qui se trouvaient sous un chêne ont été frappées par la foudre ; l'une a été tuée sur le coup et les deux autres blessées.

A la gare de Belfort, la foudre est tombée sur le bureau du télégraphe, a détruit complètement les appareils et a produit un commencement d'incendie qui n'a pas eu de suites graves. Au moment même où les fils du télégraphe de la gare ont été atteints par la foudre, celui qui aboutit au bureau de la ville, situé à plus d'un kilomètre, a dégagé des étincelles de plusieurs décimètres de longueur.

De nombreux accidents par les mouches charbonneuses sont signalés depuis quelques jours dans les environs de Marseille, et le *Sémaphore* cite une jeune femme qui serait morte des suites d'une piqure de mouche.

La plupart de ces accidents proviennent de l'imprudence des campagnards qui, loin d'obéir aux prescriptions de la loi, se contentent de jeter dans les ruisseaux, ou simplement même dans les fosses, tous les animaux morts, tels que chiens, chats, etc. Il existe cependant un article de la loi ordonnant d'enterrer profondément les animaux morts.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Etude de M<sup>e</sup> BOURASSEAU, huissier à Saumur.

### VENTE

d'une Machine à vapeur.

Le dimanche 6 août 1876, à midi, chez M. Fuzellier, constructeur à Saint-Lambert-des-Lèves.

Il sera procédé, par le ministère de M. Bourasseau, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'une machine à battre, d'une force vapeur de quatre chevaux, système Renaud de Nantes, saisie suivant procès-verbal du même huissier, en date du 24 juillet 1876, enregistré, sur le sieur Bazille, meunier au Puy-Blanc, commune de Roiffé.

Cette machine est en parfait état. On paiera comptant, plus cinq pour cent.

Angers. — M. le général de division Halma du Fretay, inspecteur du 4<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie, est arrivé hier à Angers. A 4 heures, il a reçu la visite du corps d'officiers du 40<sup>e</sup> cuirassiers.

Nantes. — L'autorité militaire a infligé à vingt soldats de l'armée territoriale, appartenant à la 1<sup>re</sup> circonscription de la Loire-Inférieure, des punitions variant de quatre à huit jours de prison, pour manquement à l'appel.

Origine en France des fabriques de tapisseries.

L'Exposition des beaux-arts appliqués à l'industrie a été ouverte mardi 1<sup>er</sup> août à Paris, au Palais des Champs-Élysées. Il y a notamment une merveilleuse collection de tapisseries. L'Italie et l'Espagne ont envoyé, dit-on, des pièces d'une rare beauté.

A propos de cette magnifique exhibition artistique, nous reproduisons les quelques lignes suivantes, extraites d'un article signé

**LES PRUSSIENS**

LEUR IDÉAL D'AUJOURD'HUI.

Sous ce titre, l'Opinion publie, depuis le 3 juillet, un remarquable roman satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien Sachser-Masoch a vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.

Le prix d'abonnement de l'Opinion, journal de six pages, est réduit à 14 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 5, rue Coq-Héron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

La librairie Calmann Lévy vient de mettre en vente deux volumes d'œuvres posthumes de X. Doudan, ayant pour titre : *Mélanges et Lettres*, M. Doudan, esprit de premier ordre, a été, après 1830, le chef de cabinet de M. le duc de Broglie et est demeuré jusqu'à la fin l'ami intime du grand ministre. Sa correspondance s'ouvre un peu avant la Révolution de Juillet et ne se termine qu'après les événements de la Commune. Nous n'avons pas be-

soin d'insister sur l'importance de cette publication dont une remarquable introduction par M. le comte d'Haussonville et de précieuses notices par MM. de Sacy et Cuvillier-Fleury rehaussent encore la valeur littéraire.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**  
JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION DE M<sup>me</sup> EMMELINE RYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4<sup>e</sup> édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt

à Angers, à la pharmacie Baudry, place du Palais. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, à partir du 20 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 AOUT 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	70 75	15	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	735	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	690	10	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	102 50	1	»	Crédit Mobilier. . . . .	165	6	25	Crédit Mobilier esp., 1. juillet. . . . .	260	»	»
5 % jouiss. novembre. . . . .	106 15	15	»	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	460	»	»	Société autrichienne, 1. janv. . . . .	355	2	50
Obligations du Trésor, 1. payé. . . . .	485	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	445	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	329	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	607 50	7	50	Orléans. . . . .	322 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	492 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., 1. nov. . . . .	995	5	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	321	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	512 50	»	1 50	Midi, jouissance juillet. . . . .	761 25	1	25	Est. . . . .	321 50	»	»
— 1869, 3 % . . . . .	374	»	»	Orléans, jouissance juillet. . . . .	1340	»	»	Nord. . . . .	323	»	»
— 1871, 3 % . . . . .	352 50	»	»	Midi, jouissance octobre. . . . .	1037 40	5	»	Ouest. . . . .	322 50	»	»
— 1875, 4 % . . . . .	488 50	»	»	Orléans, jouissance juillet, 65. . . . .	670	10	»	Midi. . . . .	321 75	»	»
Banque de France, 1. juillet. . . . .	5635	»	»	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill. . . . .	1245	10	»	Deux-Charentes. . . . .	307	»	»
Comptoir d'escompte, 1. août. . . . .	685	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. . . . .	18	50	2 50	Vendée. . . . .	270	»	»
Crédit Agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	363	»	»	Société Immobilière, 1. janv. . . . .	300	»	»	Canal de Suez. . . . .	526 25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	337 50	»	»	C. gén. Transatlantique, 1. juill. . . . .	300	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	725	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876.)**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste. (s'arrête à Angers.)	9 — 1 —
4 — 37 —	1 — 37 —
7 — 17 —	10 — 37 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURNAI.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-matin.	8 — 20 —
9 — 41 —	12 — 38 —
4 — 44 —	10 — 28 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 heures.

**IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE**

**PAUL GODET**

EDITEUR

PLACE DU MARCHÉ-NOIR, A SAUMUR.

Factures, Têtes de Lettres, Circulaires, Mandats, Cartes d'adresse, Affiches de toutes dimensions, Etats administratifs, Impressions de brochures et autres ouvrages, Lettres de faire part de naissance, de mariage, de décès, Cartes de visite.

**AUTOGRAPHIE.**

**LIBRAIRIE ET PAPETERIE**

Gros et détail.

Spécialité d'Enveloppes bulle pour administration. — Fabrique de Registres à dos élastique. — Boîtes de bureau sur mesure.

**RELIURES DE LUXE ET ORDINAIRES.**

Etude de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande.  
**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> QUIROUARD, notaire à Guérande (Loire-Inférieure),  
Le dimanche 6 août 1876, à deux heures de l'après-midi.  
Dans la ville du Poulliguen.

**UNE MAISON**  
Ayant une belle façade sur le port et consistant en : rez-de-chaussée, composé de plusieurs pièces ; premier étage, composé aussi de plusieurs pièces ; grenier sur le tout, et bâtiments de servitudes, cave et belle cour plantée derrière, qui a porte cochère sur une rue.  
Pour tous renseignements et pour en traiter avant l'adjudication, s'adresser audit M<sup>e</sup> QUIROUARD, ou à M<sup>lle</sup> Aline CEMBLE, au Poulliguen.

**UNE MAISON DE COMMERCE**  
demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1877,  
**UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue d'Orléans, Actuellement occupée par M. Decourt, négociant.  
Vastes magasins.  
S'adresser à M<sup>e</sup> SIMON, rue de la Grisé, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,  
**VASTES CAVES**  
PROPRES AU COMMERCE DES VINS  
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.  
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

**A VENDRE**  
**PAILLE DE LITIÈRE**  
De 30 à 40 francs la charrette, suivant qualité.  
S'adresser aux magasins à fourrages de Saumur. (364)

**LE BIEN PUBLIC**  
DE PARIS  
Journal quotidien, politique et littéraire  
LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIUX  
Informations rapides et précises  
Expédié par les trains-poste du soir  
PRIMES EXCEPTIONNELLES  
La Réforme économique,  
Le Journal des Jeunes Mères,  
La Vie domestique, etc.  
DÉPARTEMENTS  
Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr.  
Un Numéro : 15 centimes  
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS  
Sur demande par lettre affranchie  
Paris, Rue Coq-Héron, 5

UN HOMME SÉRIeux, 33 ans, marié, ayant des connaissances pratiques du commerce et sachant à fond l'anglais, dont il peut tenir la correspondance, désire un emploi durable dans une maison de vins mousseux.  
On voyagerait une partie de l'année, au besoin.  
S'adresser au bureau du journal.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DU DIOCÈSE D'ANGERS.  
**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**  
PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.  
Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.  
PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Un an. . . . . 5 fr. 50 c.  
On reçoit les timbres-poste en paiement.  
On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

**LA SANTÉ PUBLIQUE**  
Hygiène et Médecine populaires,  
Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes  
CONDITIONS D'ABONNEMENT  
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.  
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.